



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/WP.7/2002/2
16 août 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail de la normalisation des produits périssables
et de l'amélioration de la qualité
(Cinquante-huitième session, 29-31 octobre 2002, Genève)

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

FAITS NOUVEAUX INTÉRESSANT LE GROUPE DE TRAVAIL SURVENUS
DEPUIS SA CINQUANTE-SEPTIÈME SESSION

Note du secrétariat

Le présent document rend compte des débats sur les travaux du Groupe de travail et de ses sections spécialisées qui ont eu lieu à la sixième session du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise.

SIXIÈME SESSION DU COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Le texte ci-après est un extrait du rapport du Comité (ECE/TRADE/300, par. 46 à 52):

Point 10 – Normes de qualité des produits agricoles

Documentation:

TRADE/2002/8	Résumé des travaux du WP.7 depuis la session de novembre 2001
TRADE/WP.7/2001/9	Rapport de la cinquante-septième session du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité (WP.7)

46. Le secrétaire du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité (WP.7) a présenté les documents TRADE/2002/8 et TRADE/WP.7/2001/9. À titre de complément des informations relatives aux normes nouvelles ou révisées mentionnées dans ces documents, il a signalé que, pendant l'année écoulée, un certain nombre de normes avaient fait l'objet d'une actualisation visant à les adapter aux nouvelles pratiques commerciales. La mise au point des nouvelles normes pour les ananas et les carcasses et découpes de viande ovine serait achevée sous peu. Une solution au problème de la mention des marques de commerce dans les normes de la CEE-ONU avait été adoptée, et les travaux sur le réexamen du Protocole de Genève (qui définit le contexte des normes) et sur l'harmonisation de la codification des produits avaient démarré.

47. Lors de sessions précédentes, le Comité avait examiné la possibilité pour la CEE d'apporter un soutien aux travaux sur les brochures explicatives qui sont actuellement réalisés dans le cadre du Régime de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le secrétariat avait indiqué que, pour l'heure, la CEE n'était pas en mesure d'allouer au Groupe des normes agricoles les ressources supplémentaires nécessaires pour prendre en charge ces travaux, mais que la coopération avec le Régime de l'OCDE fonctionnait très bien.

48. À l'invitation du Gouvernement indien, un séminaire sur les produits alimentaires sûrs et de haute qualité pour le commerce international avait été coorganisé les 4 et 5 avril 2002 à New Delhi par la CEE, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et EAN India. Ce séminaire visait essentiellement à renforcer l'aptitude des petites et moyennes entreprises à appliquer les normes internationales et à participer aux filières internationales d'approvisionnement. Le séminaire avait été bien accueilli et il était prévu d'organiser en 2003, une réunion de suivi à Bangkok avec la collaboration de la CESAP, et éventuellement d'autres séminaires dont l'un pourrait se tenir dans un État de l'Asie centrale membre de la CEE.

49. La délégation de la Communauté européenne a déclaré qu'elle continuait de considérer que les travaux de la CEE sur les normes agricoles étaient très importants et pertinents. De nombreuses normes communautaires adoptées dans le cadre de la Politique agricole commune s'inspiraient des normes de la CEE. La délégation a en outre émis le vœu que l'on fasse mieux connaître ces normes dans d'autres régions du monde. Elle a pris acte de l'excellente coopération

avec la FAO et le Régime de l'OCDE, mais espérait aussi que la CEE serait en mesure d'apporter un soutien à l'élaboration de brochures explicatives afin d'en accélérer la rédaction à l'avenir.

50. La délégation de la Suisse a noté que les travaux du WP.7 et de ses sections spécialisées constituaient un exemple positif de la manière dont la CEE et le Comité pouvaient apporter une contribution reconnue dans les milieux du commerce international.

51. La délégation de la Fédération de Russie a remercié M. Vilchez-Barros, Président du WP.7, de sa contribution aux travaux de la CEE sur les normes agricoles, grâce auxquels le WP.7 avait acquis une dimension mondiale dans ce domaine, avec la participation d'experts de tous les continents. Elle a particulièrement souligné l'importance, pour son pays, des normes relatives aux plants de pomme de terre et à la viande et de la référence aux normes agricoles de la CEE dans les négociations avec ses partenaires commerciaux. Elle a en outre exprimé le vœu que le secrétariat fasse une plus large place aux activités opérationnelles, par exemple en organisant des sessions de formation sur la manière d'appliquer les normes.

52. Le Comité a **approuvé** le document TRADE/WP.7/2001/9 et **pris note** du document TRADE/2002/8. Les points évoqués par la Communauté européenne et la Fédération de Russie seraient examinés par le bureau du WP.7.
